

TRANSPORT DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

RAPPEL DES MODALITÉS POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2025



Le Département de la Manche, dans le cadre de ses compétences en matière de solidarité et d'aide sociale, organise et prend en charge le transport scolaire des élèves et étudiants en situation de handicap domiciliés dans la Manche, quelle que soit la gravité de leur handicap. L'objectif est de permettre aux élèves et aux étudiants d'accomplir leur scolarité dans les meilleures conditions. Environ 400 élèves et étudiants sont concernés chaque année, pour un budget de 3,5 millions d'euros TTC.

Comme annoncé aux familles d'élèves en ULIS (Unité localisée pour l'inclusion scolaire) en 2023, le Département appliquera les nouvelles modalités à son règlement à partir de la rentrée 2025, afin de garantir à chacun le juste droit d'accès aux aides.

JEAN MORIN
Président du conseil
départemental de la Manche

NICOLE GODARD
Vice-présidente du conseil départemental de
la Manche en charge de la cohésion sociale
Présidente de la commission Action sociale

vous convient à un point presse au sujet des modalités de transport des élèves en situation de handicap, à compter de la rentrée 2025,

[Le lundi 3 mars à 17h, à la Maison du Département à Saint-Lô, bâtiment Huguette Maïza](#)